

Démarche : Dispositif départemental d'accompagnement des internes en stage hospitalier- Département de la Mayenne

Organisme : Direction de l'Autonomie - Mission Santé de Proximité

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Objet :

Le Département de la Mayenne a confirmé sa mobilisation, aux côtés de tous les acteurs concernés par la démographie médicale, pour mettre en place des moyens permettant l'accueil de professionnels de santé.

À cet effet, il a décidé d'étendre le dispositif départemental d'accompagnement des internes de médecine et d'odontologie effectuant leur stage ambulatoire chez les praticiens libéraux ou en PMI, au bénéfice des internes en stage hospitalier.

Il a été adopté le principe du versement d'une indemnité de 300€ mensuelle, pendant un semestre, aux internes en stage hospitalier effectuant l'intégralité de leur stage dans un établissement de santé mayennais.

Le demandeur

Civilité

☐ Mme

☐ M.

Nom de naissance

Nom marital

(si besoin)

Prénom

Date de naissance

Vous êtes né en France ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Lieu de naissance

Pays

Sélectionnez le pays dans la liste

Adresse de correspondance

Modalités de réalisation du stage hospitalier

Lieu de stage

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Centre Hospitalier de Laval

☐ Centre Hospitalier du Nord-Mayenne

☐ Centre Hospitalier du Haut-Anjou

☐ Centre Hospitalier Local du Sud Ouest Mayennais

☐ Hôpital d'Evron

☐ Centre Hospitalier Jules Doitteau - Villaines-La-Juhel

☐ Centre Hospitalier d'Ernée

☐ Clinique de la Bréhonnière

Spécialité

Engagement

J'atteste sur l'honneur m'engager à réaliser l'intégralité de mon semestre de stage dans la structure mentionnée.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Coordonnées bancaires

Veuillez indiquer l'IBAN

Vous trouverez cette information sur votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

L'IBAN est composé de 27 caractères commençant par FR.

Veuillez indiquer le code BIC inscrit sur votre RIB

Vous trouverez cette information sur votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

Le BIC est composé de 8 à 11 caractères.

Pièces jointes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Relevé d'identité bancaire ou postal de l'étudiant

Les pièces jointes RIB doivent :

- Etre au seul format PDF, tout autre format est à proscrire
- Etre lisible, au format officiel de banque et ne pas « être de travers »
- Comporter expressément le logo et l'identification de la banque
- Comporter les mentions réglementaires obligatoires : l'IBAN complet ainsi que le nom et l'adresse du titulaire.

Protection des données à caractère personnel

Le responsable du traitement est :

Monsieur le Président du Conseil départemental

39 rue Mazagran – CS 21429

53014 Laval CEDEX

Les données à caractère personnel collectées à l'occasion du présent téléservice font l'objet d'un traitement ayant pour finalité l'instruction et le versement des aides financières délivrées par le Département dans l'objectif d'inciter les étudiants internes en médecine à réaliser leur stage hospitalier en Mayenne.

Les données collectées sont : civilité, nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse postale, lieu de stage, spécialité et IBAN.

Ce traitement est fondé sur le consentement de l'utilisateur, manifesté lors de la demande d'aide.

Ces données sont destinées aux services compétents pour l'instruction des dossiers (mission santé de proximité et service ressources et coordination de la direction de l'autonomie, secrétariat général de l'assemblée départementale, direction des finances, paie départementale) ainsi qu'aux élus du conseil départemental (décisions d'attribution des aides).

La durée de conservation des données dans la base active est limitée à :

- 12 mois maximum sur démarches simplifiées à compter de la dernière action d'instruction du dossier ;
- 3 ans après le diplôme s'agissant du nom, prénom et du lieu de stage afin d'effectuer un suivi professionnel sur le serveur informatique du Département ;
- 6 mois à compter de la date de passage devant la commission permanente s'agissant de l'IBAN, de la date et du lieu de naissance.

Les données récupérées seront ensuite archivées selon les dispositions légales applicables.

Vous avez la possibilité, en saisissant le délégué à la protection des données (protectiondesdonnees@lamayenne.fr) :

- D'accéder aux données vous concernant,
- De demander leur effacement ou leur limitation,
- De bénéficier de la portabilité de vos données,
- De retirer votre consentement à tout moment,

Dispositif départemental d'accompagnement des internes en stage hospitalier- Département de
dans les conditions fixées aux articles 13 et 21.1 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement
européen et du Conseil du 27/04/2016 (dit RGPD).

En cas de difficulté persistante, vous pouvez saisir directement la CNIL
(<https://www.cnil.fr/fr/agir>).